

PRECISIONS MATERIEL DE SECURITE

CROISEURS LÉGERS 2023

Division 240 / Côtier (Moins de 6 milles d'un abri)

Au-delà du respect de la jauge Osiris, vous devez être équipé du matériel de sécurité listé ci-après (selon les documents officiels du Secrétariat d'Etat chargé de la mer) :

Equipements individuel de flottabilité (EIF) (un par personne)	<ul style="list-style-type: none">• Norme NF-EN 12402.• 50 newtons au moins pour une navigation jusqu'à 2 milles d'un abri/ 100 newtons au moins pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri.
Dispositif lumineux : une lampe torche étanche, ou un dispositif lumineux par personne (cela peut être une lampe dans le gilet, un bâton cyalume etc)	
Moyens mobiles de lutte contre l'incendie (si indiqué dans le manuel du propriétaire)	
Dispositif d'assèchement manuel	
Dispositif de remorquage	
Ligne de mouillage (si masse lège \geq 250 kgs)	
Annuaire des marées	Pour une navigation en basique et côtier, il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour de la zone de navigation. L'emport de l'annuaire n'est pas obligatoire. Extrait fourni par l'organisation : CF Site officiel : https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/
Dispositif de repérage et d'assistance pour personne à la mer (type bouée fer à cheval).	(Dispense si les EIF sont munis d'une lampe, car navigation à max 6 milles d'un abri : cf texte légal)
3 feux rouges à main	
Compas magnétique ou GPS	
Cartes marines officielles (de la zone de course)	Pour naviguer entre 2 et 6 milles d'un abri, vous devez être en possession : <ul style="list-style-type: none">• de la ou des cartes marines, ou encore leurs extraits, officiels, ou élaborés à partir des informations d'un service hydrographique national. Elles couvrent les zones de

	<p>navigations fréquentées, sont placées sur support papier ou sur support électronique et son appareil de lecture. Elles doivent être tenues à jour ;</p> <p>Extrait fourni par l'organisation : CF Site officiel : https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/</p>
RIPAM	<p>ou un résumé textuel et graphique, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique avec son appareil de lecture</p> <p>fourni par l'organisation : CF Site officiel : https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/</p>
Descriptif du système de balisage	<p>Un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur support électronique et son appareil de lecture</p> <p>fourni par l'organisation : CF Site officiel : https://cfcl.ffvoile.fr/tableau-officiel/</p>

*Votre voilier doit être équipé selon les caractéristiques de son modèle standard : seules les modifications déclarées sur votre Contrat de jauge seront admises.